
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : *A l'ouverture de la séance : 24 Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame ADOLPHE représentée par Monsieur ARCHAMBEAU

Madame SALVY représentée par Madame MONCOMBLE

Madame BESSON représentée par Madame JUAN

Monsieur CHARTRAIN représenté par Monsieur GENYK

ABSENTE NON EXCUSEE :

Madame TOURNEUR

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : *Madame Michèle BOURSIER*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 août 2018,
- 1. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CARA relatif au transfert de la compétence en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »,
- 2. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CARA sur la révision libre des attributions de compensation par intégration des montants de la dotation de solidarité communautaire,
- 3. approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CARA concernant le transfert de la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains familiaux locatifs destinés à l'accueil des gens du voyage,
- 4. approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saujon et la CARA pour le projet d'aménagement de la gare intermodale de Saujon,

5. décide, par 23 voix pour et 5 contre, la vente de la parcelle AC502 située cours Victor Hugo au prix de 300 000 € à Monsieur Francis PETIT ou toute autre personne morale existante ou à créer dans laquelle il est associé,
6. accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 4 au marché de travaux d'aménagement de la liaison Thermes/Ville Place du Général de Gaulle pour un montant de 20 847,36 € T.T.C.,
7. accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie communale 2018 – Lot 1 Enrobés Coulés à Froid, d'un montant de 4 141,62 €,
8. accepte, par 24 voix pour et 4 abstentions, la convention de servitude avec ENEDIS, à titre gracieux, pour l'implantation d'une antenne relais ORANGE sur la parcelle A 1300 Le Grand Marais,
9. accepte, à l'unanimité, l'achat de deux véhicules neufs pour les services techniques auprès de l'établissement BAGONNEAU de Saintes :
 - Dacia Sandero urban Stepway pour un montant de 10 850,76 € T.T.C.
 - Renault Kangoo Express Générique Energy pour 11 656,56 € T.T.C. avec une reprise du véhicule citroën Berlingo au prix de 1 200 € T.T.C,
10. accepte, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de maintenance de l'ascenseur du gymnase Meunier avec la société E.R.M.H.E.S pour la période du 1^{er} mars 2018 au 24 septembre 2020 au prix de 552,73 € T.T.C./an,
11. accepte, à l'unanimité, le contrat de maintenance avec la société BSI pour le photocopieur « Konica Minolta BH 227 » de l'école maternelle Gambetta pour une durée de 5 ans au tarif de 3,70 € H.T. le kilopage,
12. vote, à l'unanimité, la participation 2018 à l'école privée Jeanne d'Arc pour un montant de 24 300,10 €,
13. décide, à l'unanimité, de prendre en charge les récompenses attribuées dans le cadre du concours des maisons fleuries,
14. autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention tripartite avec les associations Créa et Les Révélation Artistiques pour l'organisation de deux spectacles les 24 et 25 novembre 2018 et décide de verser une subvention de 700 € à l'association Créa afin de mener à bien ce projet,
15. décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle 2018 de 2 010 € à l'association « Saujon Anim »,
16. fixe, à l'unanimité, le tarif de 4^{ème} de couverture du magazine municipal à 2 700 € à compter du 1^{er} août 2018,
17. Questions diverses :
 - accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2018 afin de pourvoir le poste de chef du service Environnement cadre de vie,
18. Informations du Conseil Municipal :
 - CARA – Exercice 2017
 - Rapport d'activités
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées
 - Lecture de l'ordonnance du 10 septembre 2018 rendue par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire Véronique MEYNENT c/commune de Saujon
 - Lecture de l'ordonnance du 5 octobre 2018 rendue par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire M. et Marcel TOMBOIS c/commune de Saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Saujon, le 19 octobre 2018

Le Maire,



P. FERCHAUD